Avis aux élèves de 3ème : Histoire des Arts

publié le 15/12/2015

Session 2016

Vous trouverez en pièce jointe une liste d'oeuvres littéraires, musicales et picturales qui devront servir de support pour l'épreuve d'Histoire des Arts 2015.
Pour mémoire, voici les principales obligations de la session 2015 :

- il faut traiter 3 œuvres en tout : une œuvre littéraire, une œuvre musicale et une œuvre plastique.
- 2 œuvres sur 3 appartiennent à cette liste.
- 2 œuvres sur 3 minimum, voire 3 sur 3, ont été créées aux XXe/XXIe siècles.

liste_oeuvres_histoire_des_arts_2015-2016 (Word de 69.5 ko)

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.